



Entraide-Respect-Ouverture.

Chaque jour, chaque élève, une réussite.

École de l'Envolée

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée.
Tenue le mardi 22 juin à 18 heures 30 sur Teams.

SONT PRÉSENTS :

Madame Noubé Diop	Présidente
Madame Sonia Bernier	Membre parent
Madame Valérie Tremblay	Membre parent
Madame Hélène Kabis	Enseignante
Madame Hélène Labrie	Enseignante
Madame Sophie Crevier	Employée de soutien
Madame Isabelle Boyce	Employée du service de garde

ABSENCES :

Monsieur Maxim Moreau	Vice-Président
Monsieur Soufiane Amir	Membre parent

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE:

Madame Donia Salehabadi.	Directrice
--------------------------	------------

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Noubé Diop, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18h32



Entraide-Respect-Ouverture.

Chaque jour, chaque élève, une réussite.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-20-21-46 Il est proposé par Mme Valérie Tremblay d'adopter l'ordre du jour

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-20-21-47 Il est proposé par Mme Hélène Kabis d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 27 avril 2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.1 SUIVIS AUX DERNIÈRES RENCONTRES

Tel qu'elle s'y était engagée lors de la rencontre du 23 février la directrice présente des informations additionnelles concernant :

Madame Donia fait un retour sur la liste de matériel scolaire, pour les classes de maternelle, La pâte à modeler est visée par la gratuité (art. 5 par.8 du Règlement sur la gratuité). Il n'est donc pas possible de demander aux parents d'en acheter.

4. PAROLE AU PUBLIC

Aucune demande de parole a été faite.

5. POINTS DE DECISION ET D'ADOPTION

5.1 CHOIX DES MANUELS SCOLAIRES ET DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

Mme Donia mentionne qu'il y a certains changements au niveau des frais. Les agendas pour les agendas pour les classes de 4^e année seront 5.44\$ alors que ceux pour le 2^e cycle seront 5.74\$. Il y a également certains ajustements au niveau des prix pour les photocopies.

En vertu de l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'école, sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'étude;

Les enseignants ont présenté à la direction une proposition concernant le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement de leurs programmes. Ces manuels et ce matériel sont approuvés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;



Entraide-Respect-Ouverture.

Chaque jour, chaque élève, une réussite.

Les parents du conseil d'établissement ont pu poser des questions et recevoir des réponses sur les contributions financières exigées qui pourraient découler de ces choix, par exemple, pour des cahiers d'exercices;

C-20-21-48 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Sophie Crevier il est résolu à l'unanimité

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE quant aux dépenses consécutives au choix des manuels et du matériel didactique dont la liste apparaît en annexe.

5.2 BUDGET DE L'ÉCOLE

L'article 95 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école de l'Envolée proposé par la directrice de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire.

L'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite.

Le budget annuel de l'école a été présenté au CÉ par la directrice.

Ce budget est basé sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année et il maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.



Entraide-Respect-Ouverture.

Chaque jour, chaque élève, une réussite.

Les encadrements financiers prévoient qu'une partie des allocations reçues du MEES peut être réservée à l'établissement afin de financer une juste part des frais pour l'opération du service de garde. La somme de 507 467\$ a été présentée au CÉ par la directrice à cette fin.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

C-20-21-49 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Sonia Bernier il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget annuel de l'école tel que proposé par la directrice pour l'année scolaire 2021-2022, dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire des Patriotes pour qu'il l'approuve;

6. POINTS D'INFORMATION

6.1.1 Bilan du C.É.

Madame Noubé nous fait la lecture du bilan qu'elle a rédigé.

6.1.2 Fin de mandat

2 postes seront à combler pour l'année scolaire 2021-2022 il s'agit de celui de Maxim Moreau et celui de Noubé Diop. Les deux mandats sont d'une durée de 2 ans.

6.1.3 Mesure 50530

Nous n'avons toujours pas reçu la réponse du ministère concernant la demande de subvention pour la phase 2 de l'embellissement de la cour. Le tout sera à suivre l'année prochaine.

6.1.4 Date de l'assemblée générale des parents.

Considérant les années précédentes, la date du mercredi 8 septembre 2021

6.1.5 Nouveau tarif du service de garde

Le tarif passe de 8.50\$ à 8.55\$



Entraide-Respect-Ouverture.

Chaque jour, chaque élève, une réussite.

7. PAROLE AUX DIVERS REPRESENTANTS

7.1 Comité de parents

Madame Noubé propose d'élire des remplaçants pour le comité l'an prochain.

Madame Valérie demande aux enseignants un constat sur l'année qui se termine, à savoir si les élèves ont repris le "retard" de l'année dernière. Madame Hélène Kabis et Madame Hélène Labris s'entendent pour dire que le rattrapage se fera sur deux ans. Que les enseignants ont fait moins d'évaluation pour s'assurer que les élèves soient prêts, ils ont accordé plus de temps pour l'apprentissage.

7.2 Enseignants

Madame Hélène Kabis mentionne que les professeurs ont eu beaucoup moins de moments de partage avec les autres enseignants, ils sont heureux que les masques soient tombés, ils sont surpris de voir la résilience des enfants, ils constatent aussi un lien plus fort avec les élèves.

7.3 SDG

Madame Isabelle se dit heureuse également que les masques soient tombés, elle souligne le projet de vente de plants et de fleurs pour amasser des fonds pour le projet du projecteur Lü.

Madame Donia en profite pour souligner que les enfants se sentent en sécurité dans l'école.

7.4 Personnel de soutien

Madame Sophie nous informe que la nouvelle secrétaire s'adapte très bien et que les deux concierges travaillent toujours très fort.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1.1 Consultation des élèves

Madame Sonia fait un très beau résumé du sondage fait auprès des élèves.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame Noubé en profite pour faire des remerciements.



Entraide-Respect-Ouverture.

Chaque jour, chaque élève, une réussite.

C-20-21-50 À 19h45 il est proposé par madame Sophie Crevier de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Louis Ricard
Présidente

Sonia Bernier
Présidente